



MAIRIE



Lit-et-Mixe

66/2024

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le **14 novembre 2024**, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

**PRESENTS :** Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme S.CHAMPILOU – M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- - Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT- I.DUPONT

**Absents :** Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER, M. G.VILLENAVE donne pouvoir à M. G. NAPIAS, Mme C.LACOSTE donne procuration à M. I. LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

**Membres en exercice : 19      Présents : 16      Pouvoirs : 3**

### **OBJET : Participations SYDEC – Affaire N° 059126**

**VU** le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

**Considérant** que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

**Considérant** les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

**Considérant** que le montant total restant à charge de la commune pour l'affaire ci-dessous s'élève à **556€**

Affaire	Mission	Participation communale
N° 059126	Candélabre accidenté rue des Pins	556 €

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de **556€**

-de rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de **556€** sur les fonds propres de la collectivité

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire.**

Gérard NAPIAS



**La secrétaire de séance**

Sabine CHAMPILOU